



## **EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal**

### **Séance du 20 septembre 2018**

Le Conseil Municipal, convoqué le 13 septembre 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

**Présidence** de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

**Étaient présents :**

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 16), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE (à compter de la question n° 5), M. Yves-Michel DAHOU, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 5), M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (à compter et jusqu'à la question n° 38), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 3), Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 5), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 38 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 16), M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 16), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 16), M. Philippe GONON (à compter de la question n° 15), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

**Secrétaire :**

Mme Sylvie WANLIN.

**Absents :**

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Myriam EL-YASSA (jusqu'à et à compter de la question n° 38), Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 39), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 14 incluse).

**Procurations de vote :**

M. Gueric CHALNOT à Mme Catherine THIEBAUT, Mme Myriam EL-YASSA à M. Abdel GHEZALI, Mme Ilva SUGNY à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 39), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 15 incluse).

**OBJET :** 71 - Aide à l'accèsion à la propriété de logements neufs pour les ménages primo-accédants - Attribution de subvention à M. ROBELIN Benoît et Mme LENOTTE Charlotte

**Aide à l'accession à la propriété de logements neufs  
pour les ménages primo-accédants**

**Attribution de subvention à M. ROBELIN Benoît  
et Mme LENOTTE Charlotte**

**Rapporteur : M. l'Adjoint BODIN**

	Date	Avis
Commission n° 3	12/09/2018	Favorable unanime

La CAGB a souhaité apporter une aide financière aux ménages primo-accédants qui acquièrent un logement neuf.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 11 décembre 2014, la Ville de Besançon a validé sa participation à ce programme et le versement de subventions allant de 1 000 € à 1 200 € aux ménages primo-accédants en fonction de leur composition familiale.

En outre, par délibération du Conseil Municipal en date de ce jour, la Ville de Besançon a prolongé ce dispositif pour les années 2018, 2019 et 2020.

Chaque versement de subvention doit faire l'objet d'une délibération spécifique.

**Demande de subvention de M. Benoît ROBELIN et Mme Charlotte LENOTTE**

M. ROBELIN Benoît et Mme LENOTTE Charlotte sollicitent une aide à l'accession à la propriété pour le financement de la construction d'une maison labellisée, située Chemin des Cras Rougeot à Besançon, commercialisée par la Société MAISONS FRANCE CONFORT.

La CAGB, dans une décision du Bureau en date du 14 juin 2018, s'est prononcée favorablement sur la demande de M. ROBELIN Benoît et Mme LENOTTE Charlotte pour un montant de 5 000 €.

La participation du promoteur s'élève à 5 000 € (réduction sur le prix d'achat).

Au regard de la composition familiale du ménage (3 personnes), la subvention sollicitée à la Ville de Besançon est de 1 000 €.

La dépense sera prélevée sur la ligne 204.72.20422.005030.30100.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'attribuer une subvention de 1 000 € à M. Benoît ROBELIN et Mme Charlotte LENOTTE, sous réserve du caractère exécutoire de la délibération prolongeant le dispositif,

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de ce dispositif.



Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0